

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 juin 2025

Nombre de Conseiller·ère·s : 33

En exercice : 33

Présent·e·s : 27

Nombre de votant·e·s : 29

Numéro
2025/JUIN/72

Point de l'ordre du jour
01

OBJET
**RENOUVELLEMENT DU PROJET
ÉDUCATIF DE TERRITOIRE
ANNÉES 2026-2029**

RAPPORTEUR
Mme DOSTE

Certifié exutoire après :
- transmission en Préfecture le : 01/07/2025
- publication sur le site internet le : 02/07/2025



Le jeudi vingt-six juin deux-mille-vingt-cinq, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni en séance publique à 19h00, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 20 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, **Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

Christophe LUBAC, Marie-Pierre DOSTE, Pablo ARCE, Bernard PASSERIEU, Céline CIERLAK-SINDOU, Alain CARRAL, Véronique BLANSTIER, Christophe ROUSSILLON, Pascale MATON, Pierre-Yves SCHANEN, Divine NSIMBA-LUMPUNI, Laurent SANCHOU, Georges BRONDINO, Estelle CROS, Camille DEGLAND, Karim BAAZIZI, Marie-Laurence BIGARD, Philippe PIQUÉ, Zhora BENRADI, Laure TACHOIRES, Julie THACH HEANG, Jean-Luc PALÉVODY, Sylvie BROT, Denis LAPEYRE, Loïc FERRIEU, Karin PERES et Jürgen KNÖDLSEDER.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Marie-Pierre GLEIZES a donné procuration à Marie-Pierre DOSTE
Christine AROD a donné procuration à Georges BRONDINO
Hugues CASSÉ a donné procuration à Pablo ARCE
Henri AREVALO a donné procuration à Jürgen KNÖDLSEDER
Jean-Marc DENJEAN a donné procuration à Karin PERES

Membre excusée et non représentée par pouvoir

Françoise MARY

Contexte

En 2013, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a défini un nouveau cadre contractuel pour la mise en œuvre de la politique éducative à l'échelle locale.

Des Projets Éducatifs de Territoire (PEDT) triennaux réalisés à l'initiative des communes et avec tous les partenaires se sont accompagnés d'une contractualisation entre ces collectivités, l'Éducation Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales. L'attribution de financements spécifiques aux communes mettant en place les nouveaux rythmes scolaires (fonds de soutien) a également été conditionnée à la formalisation d'un PEDT.

Dans ce contexte, pour élaborer son premier PEDT, la commune de Ramonville Saint-Agne a engagé, à partir de 2014 et pendant plus d'une année, une très importante réflexion et concertation avec tous les membres de la communauté éducative. Ce travail a été réalisé en appréhendant le PEDT comme un outil permettant de :

- favoriser un espace de discussion et de collaborations locales pour penser le rythme de l'enfant et les contenus éducatifs ;
- assurer la continuité éducative entre le temps scolaire et le temps périscolaire, mais aussi avec le temps extra-scolaire ;

**Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Ramonville Saint-Agne
du 26 juin 2025**

- renforcer la qualité et la pertinence de l'action éducative de l'ensemble des enfants avec une attention particulière pour ceux qui sont en situation de fragilité.

Le PEDT 2022-2025 et le PEDT 2026-2029 ont donc intégré ces dimensions.

Le PEDT 2026-2029 devant s'intégrer pleinement dans la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) en tant qu'axe éducatif de celle-ci, le PEDT 2022-2025 s'est vu prolongé pour une durée de 4 mois, par avenant afin d'assurer une articulation renforcée entre le PEDT et la CTG.

Exposé des motifs

Sur ces fondements et dans la continuité des PEDT précédents, **trois grands axes du PEDT ont été définis :**

- 1. prendre en compte le rythme et les besoins des enfants et garantir les conditions de leur bien être ;**
- 2. développer l'accompagnement et l'expérimentation citoyenne, construire le vivre ensemble ;**
- 3. renforcer la coéducation.**

Le travail préparatoire pour renouveler le PEDT a été réalisé de décembre 2024 à juin 2025 dans la continuité du projet de 2022. Il a reposé sur l'adaptation des objectifs afin de tenir compte des nouveaux besoins des enfants et des familles ainsi que de l'évolution du territoire ramonvillois.

La réflexion sur le renouvellement du PEDT a donné lieu à des temps de travail en groupes avec les directeurs d'école notamment ainsi qu'avec les institutions pour approfondir certains aspects du projet et s'assurer de sa pleine cohérence avec les orientations des partenaires institutionnels.

Le PEDT 2026-2029 a été structuré à partir d'un rappel de quelques données permettant d'appréhender les évolutions du territoire communal ainsi que d'une présentation des trois axes avec une identification plus claire des objectifs à poursuivre et de ceux à développer.

Les modalités de suivi, de gouvernance et d'évaluation du projet ont également été très largement précisées, tous comme les moyens mis en œuvre par la commune pour la réalisation de ce projet.

Un document détaillant la vision de la continuité éducative est aussi présenté en annexe, ainsi qu'un document reprenant les volontés politiques et les objectifs du projet inclusion de la commune.

Enfin, pour accompagner la mise en œuvre de ces actions, et dans le droit fil des démarches engagées depuis 2015, la commune entend continuer le processus de consolidation des équipes chargées du PEDT.

Décision

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.551-1 et R.551-13 ;
- Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 227-4, R.227-1, R.227-16 et R.227-20 ;
- Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et notamment son article 66 ;
- Vu le décret n°2015-996 du 17 août 2015 modifié relatif au fonds de soutien au

développement des activités périscolaires ;

- Vu le décret n° 2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;
- Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;
- Vu le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs ;
- Vu la circulaire interministérielle du 19 décembre 2014 pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire ;
- Vu l'arrêté du 17 août 2015 fixant les taux des aides du fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;
- Vu l'avis de la commission municipale Cohésion sociale et Éducation en date du 25 juin 2025 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 Voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme BROT, M. LAPEYRE et M. FERRIEU) :

- **APPROUVE** le renouvellement du Projet Éducatif de Territoire pour les années 2026/2029 dont le projet est joint en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la mise en place du PEDT avec les institutions signataires ou tout acte afférent et à prendre les dispositions inhérentes à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

The image shows the official stamp of the Mairie de Ramonville Saint-Agne, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE RAMONVILLE SAINT-AGNE' and 'Haute-Garonne'. Overlaid on the stamp is a blue ink signature, which appears to be 'Christophe LUBAC'.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

2026 – 2029

COMMUNE DE RAMONVILLE SAINT-AGNE

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 - Préambule

CHAPITRE 2 - Données du territoire

CHAPITRE 3 - Les grands axes du PEDT

- Axe 1 : Prendre en compte le rythme et les besoins des enfants et garantir les conditions de leur bien être
- Axe 2 : Développer l'accompagnement et l'expérimentation citoyenne, construire le vivre ensemble
- Axe 3 : Renforcer la coéducation

CHAPITRE 4 - Suivi, gouvernance et évaluation du PEDT

CHAPITRE 5 – Moyens

CHAPITRE 1 – PREAMBULE

Le PEDT est aujourd'hui bien repéré comme un outil de collaboration locale qui rassemble les acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation. Il est au service des enfants et doit permettre de favoriser une équité éducative, de lutter contre les discriminations et participer à la réussite éducative et à l'épanouissement de tous les enfants.

La commune de Ramonville a fait le choix de mener son action éducative, dans la continuité des actions initiées depuis 2022.

Le PEDT 2026-2029 doit s'intégrer pleinement dans la nouvelle Convention Territoriale Globale en tant qu'axe éducatif de celle-ci.

A l'instar des démarches engagées en matière d'Education par la Commune depuis plus de 10 ans, ce nouveau PEDT permet de confirmer la volonté de placer l'enfant au centre de la démarche éducative

Il a pour ambition :

- D'impliquer tous les acteurs dans la démarche,
- D'être accessible à tous,
- De promouvoir les valeurs de la république Liberté-Egalité-Fraternité et son principe de Laïcité

Dans la lignée du précédent PEDT, 3 axes structurants ont été choisis :

- ✓ **AXE 1** : Prendre en compte le rythme et les besoins des enfants et garantir les conditions de leur bien-être
- ✓ **AXE 2** : Développer l'accompagnement et l'expérimentation citoyenne, construire le vivre ensemble
- ✓ **AXE 3** : Renforcer la coéducation

A Ramonville, et contrairement à la tendance nationale, il a été choisi de maintenir une organisation des rythmes scolaires sur 4 jours et demi. Ce choix, porté dès le premier PEDT, étant guidé par une volonté de continuité éducative sur 5 jours et par la mise en place de journées plus courtes permettant l'ouverture de l'école à des apprentissages différenciés après la classe.

Le PEDT s'attache également à traiter de la question des fragilités et du handicap, dans une volonté de réussite scolaire et éducative pour toutes et tous, sans distinction. La commune de Ramonville déploie depuis de nombreuses années une démarche volontariste en la matière qui permet à une centaine d'enfants en situation de handicap en moyenne (classes LSF, ULIS et classes annexées) de bénéficier de conditions positives qui devront être préservées.

Le PEDT de la commune de Ramonville s'adresse essentiellement à un public de 3 ans à 11 ans (Petite section à la 6ème) mais souhaite d'avantage s'ouvrir que les précédents à la petite enfance ainsi qu'à la préadolescence.

Démarche et calendrier de renouvellement du PEDT

Dans un contexte national incertain en termes d'éducation, il a été décidé d'élaborer un PEDT dans la continuité du précédent, structuré autour de trois axes précités.

Le travail préparatoire pour renouveler le PEDT a été réalisé de décembre 2024 à juin 2025 dans la continuité du projet de 2022. Il a reposé sur l'adaptation des objectifs, afin de tenir compte des nouveaux besoins des enfants et des familles ainsi que de l'évolution du territoire ramonvillois.

La réflexion sur le renouvellement du PEDT a donné lieu à des temps de travail en groupes avec les directeurs d'école notamment ainsi qu'avec les institutions pour approfondir certains aspects du projet et s'assurer de sa pleine cohérence avec les orientations des partenaires institutionnels.

Plus largement, l'élaboration du nouveau PEDT a ainsi été réalisé à partir :

- du travail réalisé en interne au sein du pôle Education, avec les équipes ALAE et les ATSEM,
- des propositions issues des travaux menés en lien avec différents services élaborant leurs projets (Pôle Culture dans le cadre du Projet culturel de territoire et Centre social dans le cadre du Contrat de projet) pour développer des actions transversales concourant au PEDT,
- des propositions issues des rencontres individuelles avec chaque directrice ou directeur d'école
- des échanges avec les partenaires institutionnels organisés sous la forme de rencontres bilatérales ou dans le cadre de réunions d'élaboration de la CTG,
- des échanges survenus sur les politiques éducatives avec d'autres collectivités de l'aire urbaine toulousaine,
- Des réunions inter-partenariales (écoles, ALAE, parents d'élèves, associations, services municipaux, institutions : SDJES, CAF, Sicoval), seront organisées dès la rentrée scolaire 2025. Ces réunions permettront de lancer une réflexion sur les sujets majeurs du PEDT et de mettre en place des ateliers thématiques.

CHAPITRE 2 – DONNEES DU TERRITOIRE

Les éléments présentés dans ce chapitre, au travers de quelques données statistiques issues de plusieurs sources (recensement annuel de l'INSEE, observatoire territorial réalisé par le Sicoval pour le compte des communes membres, données de la Commune de Ramonville), s'attachent à mettre en lumière les principales tendances concernant l'évolution de la population ramonvilloise et plus particulièrement celle des familles et enfants, au cœur de la démarche du PEDT.

Evolution de la population

Au regard des orientations définies par la collectivité (dans le cadre du PLU) et de son inscription dans la dynamique territoriale de la métropole toulousaine, la commune de Ramonville connaît une forte augmentation de sa population (26 %) entre 2008 et aujourd'hui.

Les derniers chiffres issus du recensement permettent d'établir la population ramonvilloise à 15 172 habitants (chiffres publiés par l'INSEE au 1^{er} janvier 2025 – recensement de 2022), soit 3 618 habitants de plus qu'en 2008 (11 554 habitants).

Cette progression, l'une des plus marquées à l'échelle de la première couronne de l'agglomération toulousaine, résulte de la dynamique engagée en matière d'aménagement de la commune avec la création et l'aménagement de nouveaux quartiers et le développement de l'offre de logements accessibles avec 1 466 logements sociaux au 1^{er} janvier 2021 (1/4 du parc social à l'échelle du Sicoval) parallèlement à l'étoffement de services aux familles.

Evolution de la tranche d'âge des enfants scolarisés (3-11 ans)

Au sein de la population, la tranche d'âge des 3-11 ans augmente progressivement depuis 2008.

Cette tendance se confirme au niveau des effectifs scolaires, où de lourdes évolutions sont à l'œuvre, le nombre d'enfants scolarisés dans les établissements de la commune progressant de 39% en 17 ans.

Disposant de 4 groupes scolaires accueillant 897 enfants en 2008, la commune en compte aujourd'hui 5 qui accueillent 1 249 enfants. Le nombre de classes est ainsi passé de 38 à 57. Les projets de rénovation et d'extension des groupes scolaires Sajus ou de Jaurès permettent de prendre en compte l'augmentation des effectifs.

A ce jour, les capacités supplémentaires en termes d'accueil s'établissent à 2 classes en élémentaire (1 SAJUS, 1 JAURES) et 1 en Maternelle (1 ST EXUPERY)

Evolution des familles

La tranche des 30-44 ans progresse de 28% entre 2010 et 2021, passant de 2 037 habitants en 2010 à 2848 en 2021, pour représenter 19% de la population. Ces données témoignent de la volonté de la collectivité d'accueillir de nouveaux ménages et plus particulièrement des familles.

Concernant les caractéristiques de ces dernières, la part des familles monoparentales se stabilise au sein de la population. En ne prenant en compte que les données relatives aux familles, 19,4 % d'entre elles étaient en situation de monoparentalité lors de l'élaboration du précédent PEDT. A ce jour, et à l'échelle du Sicoval, c'est à Ramonville que la part des familles monoparentales est la plus élevée (19,6 % à Ramonville contre 14 % sur le Sicoval). Sur la Commune cela représente 750 familles monoparentales (dont 85% de femmes seules avec enfant(s) et 15 % d'hommes).

Evolution des ressources des ménages

A Ramonville, le revenu médian annuel disponible par unité de consommation s'élève à 24 600 €. Il reste supérieur au revenu médian national en 2021 qui est de 23 080 € mais présente un écart de 3 140 € de moins par rapport à la moyenne observée sur le Sicoval (27 740 €). Il est l'un des moins élevé du territoire du Sicoval.

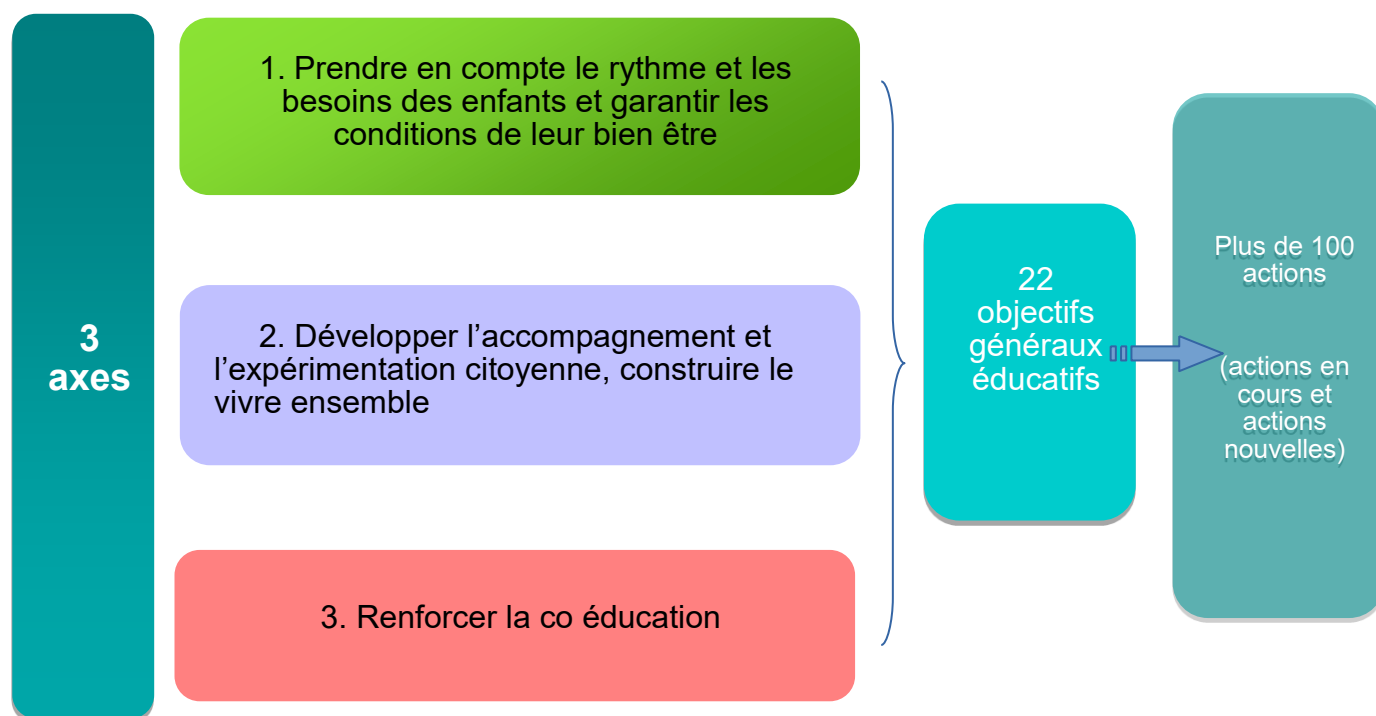
L'analyse des ressources des familles dont les enfants sont inscrits à l'école et fréquentent la restauration scolaire et/ou les ALAE (étude des Quotients familiaux) permet également d'observer une progression plus marquée des situations de paupérisation. Ainsi, alors que le nombre d'enfants inscrits à la restauration scolaire progresse de 54,8 % entre 2014 et 2018, dans un contexte d'augmentation des effectifs scolaires, ceux dont les familles disposent des ressources les plus faibles (QF 0 et 1) augmentent respectivement de 94,8 % et de 63,9 % sur cette même période. Au sein des écoles, ce sont ainsi actuellement près de la moitié des enfants (529 enfants sur les 1 238 accueillis sur le temps du CLAE, soit 43%) qui vivent dans des familles dont les ressources sont les plus limitées.

CHAPITRE 3 – LES GRANDS AXES DU PEDT

Pour la Commune et ses partenaires, le PEDT est conçu pour :

- Constituer un espace de discussion et de collaborations locales pour penser le rythme de l'enfant et les contenus éducatifs,
- Assurer la continuité éducative entre le temps scolaire et le temps périscolaire, mais aussi avec le temps extrascolaire,
- Renforcer la qualité et la pertinence de l'action éducative de l'ensemble des enfants, avec une attention particulière pour ceux qui sont en situation de fragilité.

Pour atteindre ces objectifs, le PEDT 2025-2029 est structuré autour de 3 grands axes inscrits dans la continuité du projet 2022-2025, qui ont été déclinés en objectifs.



Les pages suivantes définissent, pour chaque axe, les objectifs à poursuivre et à consolider et présentent les objectifs pédagogiques figurant dans les projets d'école ainsi que dans les projets des ALAE. Un travail de réécriture de certains objectifs a été réalisé de façon à les préciser, à les rendre plus clairs et à s'assurer de leur caractère évaluable.

Enfin, pour chaque axe, une présentation synthétique de certaines actions envisagées est également proposée pour illustrer la façon dont le PEDT est mis en œuvre, de manière très concrète, au plus près des enfants et de leurs familles.

AXE 1 : PRENDRE EN COMPTE LE RYTHME ET LES BESOINS DES ENFANTS ET GARANTIR LES CONDITIONS DE LEUR BIEN ETRE

• OBJECTIFS A POURSUIVRE ET CONSOLIDER

- Renforcer la prise en compte des besoins des enfants tout au long de leur journée
- Favoriser des apports théoriques auprès des équipes afin d'affiner leur connaissance des besoins selon l'âge, selon la différence (handicap).
- Proposer des aménagements de temps et de lieux permettant de répondre aux besoins.
- Permettre aux enfants de pouvoir avoir des temps de récupérations et d'activités plus dynamiques dans leur journée.
- Affirmer dans les projets pédagogiques des ALAE la dimension des catégories du jeu comme socle des situations à proposer sur le temps des accueils (Donner à jouer, Faire jouer, Laisser jouer, Jouer avec).
- Garantir la qualité des contenus
- Mettre en place un encadrement de qualité, renforcer le pilotage des projets pédagogiques et des équipes d'animations.
- Lutter contre la précarité des métiers d'animations, permettant une stabilisation des équipes dans la durée.
- Mettre en œuvre des propositions pédagogiques de qualité par la définition d'objectifs pédagogiques en lien avec les projets d'école.
- Proposer des cycles de formation.

• OBJECTIFS A DÉVELOPPER

- Créer un lien de confiance en direction des familles pour repérer les besoins particuliers de celles-ci
- Promouvoir l'accueil physique, la relation humaine d'être repérer en tant qu'individu au service des familles.
- Identifier collectivement, les moments de fragilités des familles
- Poursuivre la cellule de veille sociale pour favoriser la recherche de solutions
- Accompagner des passerelles en fonction de l'âge et des cycles des enfants
- Faciliter les transitions pédagogiques, les changements de structures éducatives.
- Permettre aux enfants d'appréhender les fonctionnements des lieux éducatifs suivant.
- Aider leur adaptation.
- Favoriser l'inclusion
- Soutenir les familles des enfants en situation de handicap.
- Renforcer la collaboration avec le partenariat.
- Accompagner les équipes.
- Améliorer et conforter les conditions d'accueil des enfants dans les structures.

Quelques actions envisagées :

- Pour les enfants
 - Proposition d'activités différentes (sportives, artistiques, manuelles, ...) adaptées aux rythmes des enfants et aux moments de la journée
 - Promouvoir des activités de sensibilisation aux différents handicaps
- Pour les familles
 - Proposer un accueil physique de qualité aux familles (service éducation, accueil ALAE, ...)
- Pour les équipes
 - Mise en Place de formation avec La Maison des Droits des Enfants et des Jeunes
 - Réflexion sur la sécurisation des contrats animateurs

AXE 2 : DEVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT ET L'EXPERIMENTATION CITOYENNE, CONSTRUIRE LE VIVRE ENSEMBLE

• OBJECTIFS A POURSUIVRE ET CONSOLIDER

- Permettre aux enfants et aux jeunes de comprendre le monde qui les entoure.
- Promouvoir le lien avec les dynamiques du quartier, de la ville, de l'intercommunalité.
- Connaître son environnement proche.
- Permettre et aider à l'élaboration de « projets d'enfants ».
- Permettre aux enfants de s'impliquer dans la représentation des autres.
- Permettre aux enfants de développer leur ouverture à l'autre
- Permettre aux enfants de prendre en compte la différence, faire vivre des situations en lien avec les autres.
- Favoriser les échanges inter- générationnels.
- Favoriser les échanges interculturels.
- Favoriser l'entraide et le partage.
- Apaiser les relations conflictuelles.
- Développer la notion d'égalité de genres
- Garantir l'égalité entre les filles et les garçons.
- Lutter contre les stéréotypes.
- Permettre une utilisation égalitaire des espaces notamment des espaces de jeux.
- Faire vivre des situations de coopération au service de l'intérêt général
- Ouvrir les structures éducatives aux actions de coopération internationale.
- Permettre la participation aux actions de solidarité locale, nationale ou internationale.
- Permettre à chacun d'améliorer les conditions de la vie quotidienne sur les structures éducatives.
- Valoriser la parole des enfants et des jeunes dans le débat public
- Permettre à l'enfant d'être acteur de la vie de l'école, d'en investir et occuper son espace.
- Permettre aux enfants d'être acteur dans l'école.
- Prendre en compte les conseils d'élèves comme des instances de représentation auprès de la communauté éducative.
- Tisser des liens et créer une passerelle vers le conseil des jeunes de la commune.

• OBJECTIFS A DEVELOPPER

- Promouvoir l'accès à la culture pour tous
- Contribuer au **P**rojet **C**ulturel de **T**erritoire,
- Favoriser la participation aux festivals organisés sur la commune (Convivencia, Festival de rue, Festival du chêne étoilé)
- Permettre aux actions culturelles de se développer dans les structures éducatives par la représentation de troupes mais aussi en développant les spectacles d'enfants des écoles et des ALAE.

- Sensibiliser les enfants à la bifurcation écologique
- Promouvoir et faire vivre le projet qualité alimentaire, lutter contre le gaspillage,
- Participer à la mise en œuvre de l'entretien écologique des locaux,
- Continuer à sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de tri sélectif et de recyclage

- Développer les savoirs et les pratiques de santé publique
- Développer les premiers savoirs et savoirs faire relatifs à une hygiène de vie saine
- Prendre soin de sa santé.
- Prendre conscience de sa sécurité et de celle des autres.
- Prévenir les conduites à risques.

- Participer à faire comprendre et faire vivre les valeurs républicaines Liberté-Egalité-Fraternité et son principe de laïcité
- Comprendre l'importance de ces valeurs dans le fonctionnement de la société,
- Apprendre à vivre en collectivité à respecter et à s'enrichir de la différence,
- Promouvoir la communication non violente comme mode principal de communication.

Quelques actions envisagées :

- Pour les enfants :
 - o Campagne de récolte de produits alimentaires essentiels ou de vêtements dans les écoles
 - o Renouvellement du projet Conseil des Jeunes (CoJ) pour les 10-14 ans et élaboration d'actions pour tous (journée ramassage de déchets, boîte à livre, rando gliss, ...)
 - o Mise en place de composteurs et de récupérateurs d'eau dans chaque école/ALAE
 - o Projets intergénérationnels : participation à la semaine bleue, lecture de contes...
- Pour les équipes
 - o Formation des équipes ALAE à la lutte contre les violences sexistes

AXE 3 : RENFORCER LA COEDUCATION

• **OBJECTIFS A POURSUIVRE ET CONSOLIDER**

- Impliquer tous les acteurs concernés dans la démarche de coéducation (enfants, parents, enseignants animateurs, ...)
- La cohérence de tous les acteurs impliqués dans le PEDT est un facteur de sa réussite au service des enfants.
- Prendre en compte la place, le rôle de chacun et travailler en partenariat est donc une nécessité.
- Créer des temps d'échanges entre les différents acteurs.
- Développer la communication des enjeux du PEDT à tous les acteurs des structures éducatives afin de garantir l'action de tous.
- Permettre une continuité éducative sur l'ensemble de la semaine scolaire.
- Mettre en œuvre des passerelles avec les structures d'accueils (crèche, collège, ASEI, ...)
- Développer des cycles de découverte portés en collaboration avec les différents partenaires
- Développer des partenariats et s'enrichir des compétences du tissu associatif existant.
- Développer des actions en lien avec les compétences des services et établissements municipaux
- Faciliter les pratiques en club, en associations par l'information et la connaissance des acteurs locaux
- Organiser les cycles de découverte pour permettre à l'enfant, s'il le souhaite, de poursuivre la pratique.
- Donner des repères à l'enfant de lieux et de temps de cette activité tout au long de l'année.
- Lui permettre par une première rencontre de connaître les encadrants de cette activité.
- Être en lien avec les intervenants, pour faciliter l'accès aux enfants des clubs ou des associations
- Développer l'accompagnement individualisé des familles en situation de fragilité
- Repérer les enfants, les familles en situation de fragilité.
- Organiser des partenariats interservices,
- Développer des partenariats avec les acteurs « extérieurs ».
- Maintenir la cellule de veille sociale.
- Favoriser des moments d'échanges avec les parents.
- Développer une réflexion autour de l'enjeu de réussite éducative (scolaire, épanouissement, émancipation) pour soutenir tous les enfants et plus particulièrement les plus fragiles.
- Développer et renforcer la complémentarité des dispositifs d'accompagnements de scolarité des enfants
- Identifier, connaître et faire connaître tous les acteurs et les différents dispositifs d'aide éducative à la disposition des enfants des familles.
- Créer des temps d'échanges entre les différents acteurs de ces dispositifs.
- Identifier, repérer les enfants en difficulté, en décrochage, en rupture, en souffrance.

● OBJECTIFS A DÉVELOPPER

- Renforcer la relation avec les familles en impliquant les parents dans la vie des structures éducatives
- Construire un climat d'échange et de confiance avec les familles.
- Ouvrir et améliorer l'accueil des familles dans les structures.
- Améliorer le soutien à la parentalité.
- Favoriser l'accès des familles à la structure.
- Permettre des moments de partage enfants/parents au sein de la structure éducative.
- Contribuer à construire un climat scolaire/périscolaire permettant l'épanouissement de chacun
- Permettre à chacun de trouver sa place,
- Favoriser le dialogue et les échanges,
- Lutter contre toute formes de violence,
- Être à l'écoute des enfants.

Quelques actions envisagées :

- Organiser des réunions thématiques avec tous les acteurs de la coéducation
- Organiser des activités de découverte (sportives, culturelles, artistique) avec les associations
- Proposition d'événements associant les parents, les enfants et les équipes pédagogiques
- Consolider les interventions labélisés en direction des enfants (savoir rouler, savoir nager, EAC...)
- Soutenir les projets de classes de découvertes sur le plan financier et humain

CHAPITRE 4 – SUIVI DU PROJET, GOUVERNANCE ET EVALUATION

SUIVI DU PROJET

Diverses instances et modalités de travail que la collectivité a d'ores et déjà mis en place doivent contribuer au suivi du PEDT.

La démarche, décrite ci-après, combine diverses approches et s'attache à susciter la participation de tous, en croisant les regards (des élus, des services municipaux, des parents, des enseignants, des partenaires institutionnels, etc.) et en suscitant la réflexion partagée au service d'un projet éducatif commun.

Cette démarche repose principalement sur la combinaison entre le travail interne réalisé au sein de la collectivité et sur les instances externes, ouvertes aux différents partenaires du PEDT.

- Le travail réalisé au sein de la commune : nature, composition et mission des instances

- **Les réunions organisées au sein du Pôle Education autour de la direction du Pôle avec les coordinateurs ALAE des cinq groupes scolaires**

Ces réunions hebdomadaires sont exclusivement consacrées à la mise en œuvre et au suivi du PEDT. Cette instance est également chargée de contribuer à la préparation du bilan du PEDT produit chaque année sur la base d'indicateurs définis.

- **Les réunions regroupant la direction du Pôle Education, les coordinateurs ALAE des cinq groupes scolaires et les 10 référents ALAE**

Ces réunions organisées tous les mois et demi portent plus spécifiquement sur la méthodologie de projet pour la conduite des actions relevant du PEDT.

- **Les réunions inter-pôles associant tous les services municipaux contribuant à la mise en œuvre du PEDT et la direction générale**

Mises en place en 2017 et destinées à favoriser une approche transversale des politiques publiques de la collectivité, ces réunions permettent une fois par an de partager les éléments sur le PEDT, de contribuer à alimenter la réflexion sur le bilan et les perspectives du projet ainsi que de préparer le travail des instances chargées de la gouvernance du projet.

- **La cellule de veille**

Créée en mars 2017 dans le cadre de démarches mises en place au niveau national, la cellule de veille mobilise la Direction générale adjointe cohésion ainsi que des représentants du Pôle Education, du Pôle Cohésion sociale et de la Police Municipale. Cette cellule de veille à visée préventive permet l'analyse croisée de situations de vulnérabilité, repérées notamment dans les écoles par les équipes enseignantes ou ALAE. L'approche transversale permet de définir un plan d'action pour assurer un accompagnement des familles et/ou des enfants et pour orienter vers les partenaires compétents en tant que de besoin. Il s'agit également de mettre en place un suivi sur le long court de ces situations identifiées et de leur évolution.

- Les instances externes : nature, composition et mission des instances

- **Les commissions et ateliers thématiques**

Mobilisant toutes les parties prenantes du projet (services municipaux, élus, parents d'élèves, directeurs ou enseignants), ces commissions ou ateliers sont consacrés à un travail portant plus spécifiquement sur certains volets du PEDT (projet qualité alimentaire avec la commission qualité alimentaire, commission affectation en lien avec la carte scolaire, etc.).

Dans le cadre du PEDT 2025-2029, une concertation thématique sera mise en place afin de poursuivre les échanges.

En fonction des besoins identifiés lors de cette concertation des ateliers ou commissions pourront être constitués, pendant toute la durée du PEDT.

- **La réunion inter-partenariale**

Associant tous les partenaires du projet, cette réunion organisée chaque année devra permettre d'échanger sur le bilan du PEDT et d'identifier les ajustements nécessaires à opérer.

- **Les Réunion CTG**

Le réseau des acteurs de la CTG de la Communauté d'Agglomération permettra de mesurer l'avancement des fiches Actions du PEDT inscrite dans la CTG. Ces réunions sont aussi l'occasion d'alimenter les réflexions sur des thématiques plus larges.

GOVERNANCE DU PROJET

La gouvernance du PEDT s'appuiera sur deux comités créés spécifiquement pour le projet :

- **Un comité de suivi** associant le Maire et l'ensemble des élus et directeurs de la commune dont les équipes contribuent au PEDT. Organisé une fois par an, ce comité, qui s'appuiera sur les travaux et propositions des différentes instances détaillées ci-avant, sera le garant du respect et de la mise en œuvre des orientations du PEDT.
- **Un comité de pilotage inter-institutionnel** associant le Maire, l'élue en charge de l'Education, la CAF, les services de l'État et de l'Education nationale sera chargé de prendre connaissance de l'état d'avancement du projet et de son évaluation. Il sera également chargé de proposer des ajustements au regard du cadre défini par les institutions signataires du PEDT.

BILAN - EVALUATION

Les bilans intermédiaires annuels, qualitatifs et quantitatifs, élaborés à partir d'indicateurs validés collectivement, permettront de préparer la démarche d'évaluation du projet développé sur 3 ans.

Un outil de suivi et d'évaluation sera élaboré à la réception des projets pédagogiques et des projets d'école au démarrage du projet, recensant les principales actions en lien avec ce PEDT. Lors de la concertation de rentrée des outils d'évaluation seront aussi proposés pour mesurer l'avancée de chaque thématique choisie lors de cette concertation.

Les modalités de mise en œuvre de la démarche ainsi que la méthodologie retenue pour procéder notamment à l'évaluation qualitative auprès des enfants et des familles, devront être le fruit d'un travail collectif.

CHAPITRE 5 – MOYENS

LES RESSOURCES HUMAINES

- **La coordination et la mise en œuvre du PEDT**
 - 1 directeur et 1 directrice adjointe du Pôle Education
 - 2 agents administratifs, assurant notamment l'accueil du public
 - 1 référent Handicap
 - 5 coordinateurs ALAE (1 par groupe scolaire)
 - 10 référents ALAE (1 par école)
 - 82 animateurs ALAE
 - 20 animateurs mensualisés
 - 20 ATSEM (1 par classe maternelle)

- **La mise en œuvre du projet qualité alimentaire (une équipe de 32 agents pour plus de 1300 repas servis chaque jour)**
 - 1 directeur du pôle Restauration
 - 2 directeurs adjoints (cuisine centrale et cuisines satellites)
 - 1 agent administratif, assurant l'accueil du public
 - 1 magasinier
 - 1 livreur
 - 1 agent de lingerie
 - 25 agents de restauration (5 par groupe scolaires) pour certains à temps partagé sur des missions d'entretien des locaux scolaires

LES LOCAUX

- 30 agents d'entretien (dont 9 à temps partagé sur des missions de restauration)
- Des espaces dédiés aux ALAE dans chacune des écoles (2 espaces en élémentaire et 1 en maternelle avec utilisation de la salle de psychomotricité)
- Des équipements sportifs et culturels mis à disposition des enfants sur les temps ALAE (gymnases, plateaux sportifs, médiathèque, cinéma, ...)

LES OUTILS DE COMMUNICATION

Le renforcement de la communication autour du PEDT, initiée depuis 2025 avec notamment la publication d'une newsletter régulière, doit contribuer à renforcer la mobilisation de tous sur ce projet, en favorisant une meilleure appropriation de ses enjeux et en permettant une connaissance et une compréhension accrues de ses principes, axes et objectifs

Dans le cadre du PEDT 2026-2029 la communication des actions menées dans le champ de l'éducation devra être développée, plus particulièrement en direction des familles et des acteurs associatifs qui contribuent à la réalisation de nombreux projets dans les écoles.

Cette communication conduira par exemple à proposer de nouveaux supports destinés aux parents, pour expliciter le PEDT. Il s'agira également d'utiliser plus largement les nouveaux outils numériques mis en place par la commune (le portail familles notamment) pour informer de manière régulière les familles sur les actions menées dans les écoles de la commune.

ANNEXES

Annexe 1 – Bilan synthétique du PEDT 2022-2025

Annexe 2 : Notre vision de la continuité éducative

Annexe 3 - Projet inclusion

Bilan PEDT 2022-2025

Le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) 2022-2025 a constitué le cadre de référence pour déployer de nombreuses initiatives au sein des écoles de Ramonville, mobilisant tous les acteurs de la communauté éducative : professionnels de l'animation, enseignants, familles, associations et partenaires institutionnels. Ces collaborations, synonymes de coéducation, ont permis de proposer des actions concrètes adaptées aux besoins des enfants et d'apporter les bases du vivre ensemble.

Ce bilan a pour objectif de faire le point sur les actions éducatives menées dans le cadre du PEDT structuré autour de trois axes majeurs : le bien-être de l'enfant, la citoyenneté et la coéducation. Il permet de mettre en lumière les initiatives engagées, d'identifier les points forts, mais aussi de repérer les marges de progression afin d'orienter les évolutions futures.

Ce travail s'appuie sur les observations recueillies dans les écoles par les différentes équipes pédagogiques, les enfants, les parents et les associations.

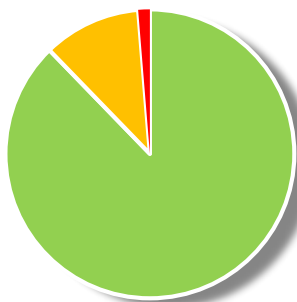
Axe 1 : Prendre en compte le rythme et les besoins des enfants et garantir les conditions de leur bien-être

Cet axe a permis de développer des actions concourant à renforcer les pratiques éducatives, notamment la prise en compte des besoins des enfants, l'accompagnement des passerelles et l'inclusion.

Les formations dispensées aux équipes ont contribué à maintenir un niveau d'encadrement de qualité et cette démarche de professionnalisation des équipes se poursuivra.

Les familles ont été impliquées dans les projets, mais les restrictions d'accès aux écoles imposées par l'Etat (Covid, Vigipirate) ont limité leur présence physique au sein des établissements, réduisant ainsi les échanges.

Sur la durée du PEDT 244 actions ont été envisagées et très majoritairement mises en œuvre :



88% Actions réalisées

11% Actions en cours

1% Actions non réalisées

Objectif 1 : Renforcer la prise en compte des besoins des enfants

- **Actions menées :**
 - Prise en compte des besoins des enfants largement travaillée dans toutes les écoles.
 - Formation des équipes sur les besoins des enfants, incluant une attention particulière aux enfants à besoins spécifiques, en partenariat avec le Service pour l'inclusion en accueil collectif de mineurs (SIAM)
 - Développement de projets d'enfants dans les structures.
- **Perspectives :**
 - Approfondir les projets autour des besoins spécifiques pour renforcer la personnalisation des approches éducatives.
 - Proposer des formations sur les besoins de tous les enfants.

Objectif 2 : Permettre à l'enfant d'être dans les meilleures dispositions d'apprentissage

- **Actions menées :**
 - Mise en place de règles communes entre les écoles, les ALAE et les ALSH pour le mercredi.
 - Apporter des notions de vivre ensemble (jeux de coopération, participation des enfants à la vie de l'école)
 - Organisation de plannings d'activités variées avec une alternance entre des temps actifs et des moments de retour au calme.
- **Perspective :**
 - Poursuivre la collaboration avec les différents acteurs pour garder une cohérence entre les différents moments de la journée.

Objectif 3 : Créer du lien avec les familles

- **Actions menées :**
 - Les familles ont été impliquées dans les projets et les actions des ALAE.
 - Développement d'une veille sociale en partenariat avec les services (CCAS, centre social et police municipale).
 - Mise en place de « cafés parents » ou de « défis parents enfants » dans certains ALAE (projet en développement).
- **Limite rencontrée :**
 - Les familles n'ont pas pu accéder aux écoles en raison des règles établies par VIGIPIRATE, ce qui a limité les interactions directes entre elles.
- **Perspectives :**
 - Travailler en concertation avec les structures éducatives pour permettre une meilleure intégration des familles dans les activités.
 - Poursuivre les actions déjà engagées pour consolider la relation avec les familles.

Objectif 4 : Garantir la qualité des contenus par le nombre et la qualité de l'encadrement

- **Actions menées :**
 - Financement de formations BAFA et BAFD en collaboration avec le SICOVAL.
 - Mensualisation d'une partie d'animateurs, assurant une meilleure stabilité des équipes.
 - Conception de plannings variés et adaptés aux besoins des enfants.
- **Perspective :**
 - Permettre aux animateurs d'accéder à des parcours de formation en lien avec le métier et les besoins de terrain.

Objectif 5 : Favoriser l'inclusion

- **Actions menées :**
 - Objectif travaillé dans les ALAE avec de nombreuses actions mises en place.
 - Collaboration avec le référent inclusion et élaboration d'une malle d'inclusion mise à disposition des ALAE.
 - Formation des équipes par le SIAM pour mieux répondre aux besoins des enfants en situation de handicap.
- **Perspectives**
 - Permettre des échanges de pratiques entre les ALAE pour optimiser les actions inclusives.
 - Promouvoir des activités de sensibilisation aux différents handicaps.

Objectif 6 : Accompagner les passerelles

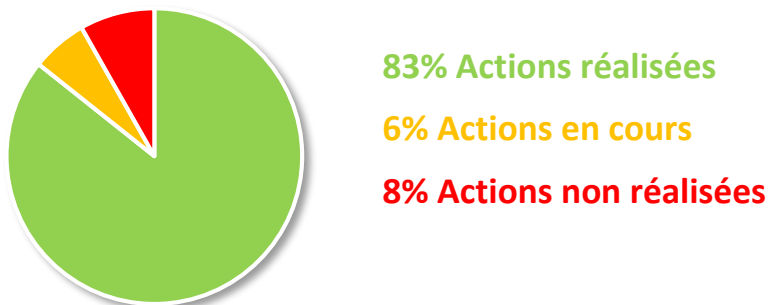
- **Actions menées :**
 - Objectif travaillé dans toutes les structures.
 - Collaboration avec les crèches pour préparer l'accueil des futures petites sections.
 - Présence des directeurs ALAE lors des cafés parents organisés par les crèches.
 - Travail avec l'*Aquoiboniste* pour organiser les passerelles entre le collège et les CM2.
- **Perspectives**
 - Elargir les passerelles avec la petite enfance aux assistantes maternelles et à la garde parentale
 - Renforcer la communication avec les familles lors des transitions.

Axe 2 : Développer l'accompagnement et l'expérimentation citoyenne pour construire le vivre ensemble,

De nombreuses initiatives ont permis de développer l'accompagnement des enfants et des jeunes en matière de citoyenneté, de vivre ensemble, d'égalité et de transition écologique.

Les actions autour de la transition écologique et de la participation des enfants et des jeunes au débat public sont à poursuivre et à approfondir.

Sur la durée du PEDT 262 actions ont été envisagés concernant cet axe :



Objectif 1 : Permettre aux enfants et aux jeunes de comprendre le monde qui les entoure et expérimenter leur capacité à agir sur lui

- **Actions menées :**
 - Participation des enfants aux animations municipales (carnaval, fête des sports).
 - Valorisation de projets portés par les enfants.
 - Connaissance de l'environnement proche à travers des actions citoyennes telles que les "Clean up Day" et autres initiatives locales.
 - Proposition d'activités, décoration des lieux de vie par les enfants
- **Perspectives**
 - Campagne de récolte de produits alimentaires essentiels ou de vêtements dans les écoles
 - Repenser la participation aux événements de la commune

Objectif 2 : Permettre aux enfants de développer leur ouverture à l'autre

- **Actions menées :**
 - Formation des animateurs pour mieux intégrer la prise en compte de la différence.
 - Intervention d'associations comme My UNICEF pour sensibiliser sur les valeurs de tolérance et de solidarité.
 - Mise en place de passerelles entre les différentes tranches d'âges (crèche, maternelle, élémentaire, collège) pour favoriser les échanges intergénérationnels.
 - Projets favorisant l'ouverture au monde (ex : échanges culturels, voyages, etc.).
- **Perspective :**
 - Développer des échanges intergénérationnels avec les personnes âgées (foyer résidence, etc.)

Objectif 3 : Faire comprendre et faire vivre les valeurs républicaines

- **Actions menées :**
 - Actions au sein des ALAE pour favoriser le vivre ensemble : escape game proposé par My UNICEF sur un parcours laïque et citoyen
 - Actions menées par le Conseil des Jeunes (COJ), au travers du pack citoyen.
 - Mise en place d'activités favorisant la communication non violente et la gestion des émotions.
- **Perspective :**
 - Renouvellement du projet Conseil des Jeunes (CoJ) pour les 10-14 ans et élaboration d'actions pour tous (journée ramassage de déchets, boîte à livre, poursuite de la rando gliss, ...)

Objectif 4 : Développer la notion d'égalité des genres

- **Actions menées :**
 - Réflexion menée dans toutes les structures sur l'égalité des genres avec les équipes d'animation (dénomination des salles, choix des activités, réorganisation des espaces).
 - Propositions d'activités mixtes et lutte contre les stéréotypes de genre.
 - Mise en place de livres non genrés dans les bibliothèques et interventions de la bibliothèque municipale pour développer un esprit critique face aux stéréotypes.
- **Perspective :**
 - Participer à des formations sur les violences sexuelles et sexistes

Objectif 5 : Faire vivre des situations de coopération au service de l'intérêt général

- **Actions menées :**
 - Participation active du COJ à des projets solidaires.
 - Sensibilisation à l'environnement dans les ALAE, avec des actions comme la participation des enfants aux commissions sur les menus.
 - Projet de sensibilisation à l'environnement : jardin, mise en place de composteur, mise en place de poubelles de tri et d'affichage.
- **Perspective :**
 - Mise en place de composteurs et de récupérateurs d'eau dans chaque école/ALAE

Objectif 6 : Valoriser la parole des enfants et des jeunes dans le débat public

- **Actions menées :**
 - Proposition de repas pour la cantine par les enfants, lors des commissions menus
 - Mise en place de projets autour du journalisme pour encourager la prise de parole et l'expression des jeunes.
 - Réunion des délégués régulière faisant remonter la parole de tous les enfants
- **Perspective :**
 - Accompagner les enfants dans leurs projets.

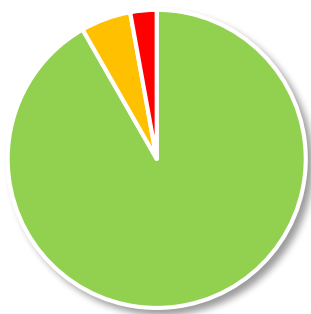
Objectif 7 : Promouvoir les actions de transition écologique

- **Actions menées :**
 - Accompagnement de la mise en place d'un deuxième menu végétarien dans les cantines scolaires pour encourager une alimentation plus responsable.
 - Sensibilisation des équipes pédagogiques à la transition écologique.
 - Projets pour améliorer la qualité alimentaire (compostage, ateliers de sensibilisation, lutte contre le gaspillage alimentaire).
 - Récupération de fruits pour les goûters.
- **Perspective :**
 - Développer les savoirs et pratiques en matière de santé publique

Axe 3 : Renforcer la co-éducation

Cet axe a permis de consolider la collaboration entre les différents acteurs éducatifs (parents, associations, enseignants, animateurs) à travers des actions concrètes. Ces partenariats ont favorisé une continuité éducative bénéfique pour les enfants et devront être renforcés.

Sur la durée du PEDT 288 actions ont été envisagées concernant cet axe :



92% Actions réalisées

5% Actions en cours

3% Actions non réalisés

Objectif 1 : Développer des cycles de découvertes portés en collaboration avec les différents partenaires

- **Actions menées :**
 - Partenariats établis avec tous les ALAE, en collaboration avec des associations locales de la commune, ainsi que des organisations nationales comme l'UNICEF et Amnesty International.
 - Projet cinéma inter ALAE
 - Projet « Savoir Rouler à Vélo » en lien avec les enseignants et avec la Fédération Française de cyclisme
- **Perspective :**
 - Poursuivre les projets inter ALAE

Objectif 2 : Faciliter les pratiques en club, en association, par l'information et la connaissance des acteurs locaux

- **Actions menées :**
 - Ouverture sur les pratiques sportives et culturelles.
- **Perspective :**
 - Renforcer la collaboration avec les associations locales pour mieux ancrer les projets dans le territoire.

Objectif 3 : Impliquer tous les acteurs concernés dans la démarche de co-éducation

- **Actions menées :**
 - Propositions de cafés parents ou de défis parents permettant des temps d'échanges entre les différents acteurs.
 - Des échanges réguliers ont eu lieu entre les équipes pédagogiques et les familles.
 - Suivi des enfants notifiés avec le référent inclusion
 - animateurs référents de classe pour favoriser les échanges avec les enseignants
- **Perspectives :**
 - Poursuite des temps de rencontre entre les différents partenaires
 - Proposition d'événements associant les parents, les enfants et les équipes pédagogiques

Objectif 4 : Développer et renforcer la complémentarité des dispositifs d'accompagnement des enfants

- **Actions menées :**
 - Des échanges permanents entre les directeurs des ALAE, les référents CLAS et les équipes éducatives ont été instaurés sur certains sites.
 - Participation des directeurs ALAE aux équipes éducatives des enfants accueillis sur les structures
 - Les mêmes équipes interviennent sur les ALAE et l'ALSH du mercredi, permettant ainsi une continuité éducative.
 - Echange avec les directions des centres de loisirs des vacances pour le suivi des enfants accueillis.
 - Travail en lien avec la coordonnatrice du Réseau d'Appui Éducatif (RAE) sur le Sicoval
- **Perspective :**
 - Renforcer le lien entre les différents dispositifs pour une prise en charge optimale.

Objectif 5 : Favoriser l'implication des parents dans la vie des structures éducatives

- **Actions réalisées :**
 - Des propositions d'événements comme les cafés parents, les défis parents, des journées à thème et des spectacles de fin d'année ont permis de maintenir des moments de partage.
- **Limite rencontrée :**
 - Cet objectif a été difficile à mettre en place au début du PEDT dans la mesure où les familles n'avaient pas accès aux écoles en raison des différentes mesures définies par l'Etat, notamment sur les plans VIGIPIRATE.
- **Perspectives :**
 - Encourager une participation plus active des familles dans la vie de l'école.
 - Mettre en place des espaces d'échanges réguliers

Objectif 6 : Renforcer la relation avec les familles

- **Actions menées :**
 - Présence des animateurs lors des accueils à l'école pour établir un contact individuel et un climat de confiance.
 - Sensibilisation des équipes à l'importance de l'accueil des parents et à la posture à tenir.
 - Ouverture des écoles dans la mesure du possible sur les temps ALAE
- **Perspective :**
 - Participer aux réunions d'information organisées par l'école pour mieux faire connaître les actions menées par les structures.

Objectif 7 : Développer l'accompagnement individualisé des familles en situation de fragilité

- **Actions menées :**
 - Échange entre les différents acteurs afin de repérer les familles en situation de fragilité.
 - Suivi régulier et remontée d'informations des directeurs ALAE vers le service éducation.
 - Mise en place d'une veille sociale, un lien avec nos différents services (CCAS, centre social et Police municipale).
 - Moment d'échange développé sur tous les ALAE afin de permettre une écoute et un climat de confiance.
- **Perspectives :**
 - Améliorer la communication avec les familles pour mieux détecter les situations de fragilité.
 - Former les équipes à l'accompagnement des familles en difficulté pour renforcer leur capacité d'écoute.

Objectif 8 : Développer une réflexion autour de l'enjeu de réussite éducative

- **Actions menées :**
 - Lien avec les enseignants sur les enfants inscrits à l'étude.
 - Participation des directeurs ALAE au temps de concertation des enseignants.
 - Présentation du RAE par le Sicoval
- **Perspective :**
 - Renforcer les liens avec le collège

Objectif 9 : Contribuer à construire un climat scolaire et péri-scolaire serein et bienveillant, permettant l'épanouissement de chacun

- **Actions menées :**
 - Des formations ont été proposées aux équipes d'animation sur le harcèlement, la communication bienveillante et les techniques de communication non violente.
 - Réflexion et mise en place de règles communes école/ALAE
 - Participation à la lutte contre le harcèlement scolaire de l'éducation nationale (PHARE)
- **Perspective :**
 - Renforcer la communication avec les différents acteurs

Le bilan en chiffres clé :

La participation des associations

39 associations impliquées (sur des projets ponctuels ou de manière pérenne) proposant des activités sportives, artistiques et culturelles, scientifiques ou liées à la transition écologique. Cela représente **63 cycles d'intervention** dans les ALAE sur les 3 ans.

Les effectifs scolaires :

	Maternelle	Elémentaire	Total
2022	429	792	1 221
2023	425	801	1 226
2024	446	778	1 224

La fréquentation moyenne des ALAE

60 % des effectifs scolaires le matin

90 % le midi

80 % le soir (jusqu'à 17h30)

La continuité Éducative sur les temps Péri-scolaires

La continuité éducative définie par la Commune de Ramonville est une des clefs de réussite du PEDT. Elle repose sur cinq domaines principaux et place l'enfant au cœur de la réflexion et des dispositifs.

1. Le PEDT, le Projet :

Le Projet, ou plus exactement les projets qui en découlent, doivent s'inscrire dans le PEDT, concerté avec tous les acteurs locaux. Ils ont vocation à être en cohérence entre les différents temps de l'enfant et à placer l'enfant au centre

Les objectifs éducatifs couvrent l'ensemble des temps péri-scolaires et sont adaptés à la durée de la fréquentation de l'enfant.

Ainsi un enfant ayant démarré une activité (un projet d'animation) pourra, s'il le souhaite, s'y impliquer indifféremment sur tous les temps d'accueil de l'Ecole.

Par exemple, un enfant ayant entamé la construction d'un objet sur le mercredi après-midi pourrait avoir envie de le poursuivre sur le temps du jeudi midi et de le décorer sur le temps du vendredi soir.

Les acteurs pourront aussi programmer des séances d'animation sur ces différents temps en optimisant l'objectif du projet selon la durée du moment.

Par exemple : des animateurs pourront aisément prévoir des séquences permettant aux enfants d'apprendre à faire du vélo, mener des ateliers de réparation sur des temps de l'ALAE, pour finalement arriver à une sortie vélo le mercredi après-midi sur le temps ALSH qui est plus long. On peut aussi imaginer des projets en lien direct avec le temps école.

L'idée principale décrite dans le PEDT de la commune est de ne pas sectionner le temps de de l'enfant et d'être cohérent entre tous les acteurs sur les objectifs éducatifs.

Cela passe par un pilotage fin des projets par une même équipe de direction en lien étroit avec les différents partenaires (directeurs d'école, enseignants, parents, personnels d'entretien, ...)

2. Le fonctionnement :

Le fonctionnement reste le moyen principal que l'équipe choisit au service du projet.

Les règles de fonctionnement de l'école, de l'ALAE et de l'ALSH doivent être, dans la mesure du possible, coordonnées voire identiques pour bien être comprises par les enfants.

Ces règles doivent pouvoir être concertées entre l'école et les accueils péri-scolaires et doit pouvoir s'adapter à l'actualité, au vécu des enfants tout au long de la semaine scolaire

Même si l'ensemble de l'équipe est garant du fonctionnement seul l'équipe de direction est en réelle capacité à pouvoir négocier avec ses partenaires ou à valider des aménagements.

3. Des repères pour les enfants

Les repères de l'Ecole sont les mêmes sur toute la durée du temps Ecole avec un grand E.

Ils sont différents du temps parent, du centre de loisirs des vacances, du centre de vacances, ou du temps d'activité du week-end ou du soir, mais sur l'école ils sont les mêmes et permettent aux enfants de s'épanouir, de se tromper, d'essayer, de grandir dans un environnement connu et stable.

Les locaux sont les mêmes et sont utilisés pour le même usage, le même fonctionnement, permettant à l'enfant de savoir où il se trouve et ce qu'il peut y faire sans une intervention constante de l'adulte au service de l'apprentissage de l'autonomie.

Les équipes identiques sur tous les temps permettent une relation de qualité, de confiance entre adultes et enfants. Elles contribuent aussi à construire cette relation sur un temps plus long et d'être en lien étroit, reconnu, au sein de la communauté éducative.

Les différents temps permettent aux adultes de différer les actions et d'être davantage à l'écoute pour pouvoir faire des propositions de réponse sur les temps les plus appropriés.

Il est important que les adultes soient les mêmes acteurs de tous ces temps périscolaires afin de garantir un rythme le plus individualisé possible à chaque enfant en lien avec le rythme de la semaine scolaire.

4. La Co-éducation entre les différents acteurs

Le principe de Co-éducation est largement décrit dans le PEDT de la commune

Les différents acteurs sont connus par les enfants, les familles, et ils les connaissent parfaitement aussi. Chacun est reconnu par l'ensemble des acteurs, des partenaires œuvrant dans l'éducation. Tous ont un rôle important et différent (parents, animateurs, directeur ALAE/ALSH, enseignants, directeur d'école, ATSEM, personnels d'entretien, personnels de restauration, ...). Il est important que ces acteurs soient stables et identiques pour permettre cette cohérence.

Cette cohérence d'intervention et d'action permet à l'enfant de se construire et contribue à sa réussite.

5. La circulation de l'information

La circulation de l'information est un des facteurs importants pour ne pas perturber le bon déroulement des différents temps.

Par exemple :

- une grève est annoncée pour le lendemain : l'équipe de direction est au courant et pourra faire circuler l'information de façon bien plus pertinente que si elle ne connaissait pas l'impact ou le fonctionnement qui sera mis en place.
- des travaux sont prévus sur le bâtiment : l'information sera bien plus efficace si les acteurs sont les mêmes sur la semaine scolaire.

La continuité éducative pour la Commune de Ramonville constitue un enjeu fort de la politique éducative et porte prioritairement sur les semaines scolaires et non sur les semaines de vacances. Il serait difficile d'ailleurs de mettre en œuvre cet objectif au vu de la multitude de propositions en direction des enfants accueillis à Ramonville, sur ces périodes. L'enjeu concerne donc l'Ecole et le public de chaque école de Ramonville sur les semaines scolaires et ce, par le biais de nos accueils périscolaires comme défini par la loi.

Il est donc opportun que les équipes de direction ALAE (1 directeurs et 2 adjoints) au pilotage de ces 5 domaines soient aussi en direction (au moins 1) de l'ALSH pour permettre cette continuité éducative sur les temps périscolaire et scolaire.

Pour garantir une cohérence sur l'ensemble de la semaine, les dispositions suivantes sont mises en œuvre :

- Un Projet Pédagogique unique Périscolaire (ALAE et ALSH) dans le cadre du PEDT
- Une équipe de direction commune pour permettre la conduite du projet sur tous les moments et garantir la bonne circulation des informations, le lien entre tous les acteurs

- Un ALSH sur site dans tous les groupes scolaires c'est à dire 5 structures ALSH avec 2 accueils chacun dans les espaces ALAE (maternelle et élémentaire)
- Des horaires et des fonctionnements harmonisés comme repère des familles et des enfants
- Des équipes d'animation constituées avec des animateurs intervenant sur les structures ALAE/ALSH
- Des liens étroits et un échange d'informations permanent entre les services du Sicoval et les services de la Commune pour faire vivre cette continuité.

Références :

- Réforme des rythmes 2013
- Décret d'octobre 2015 modifié en juillet 2018 définissant les jours d'accueils Périscolaires et extra scolaires
- PEDT de la commune de Ramonville depuis 2014

Projet inclusion

Axe	Objectifs	Objectifs opérationnels
Soutenir les familles des enfants en situation de handicap	Informer les familles	Mettre à disposition les informations en relation avec les différents handicaps Aider les familles à mieux connaître les différents dispositifs existants, Informer sur les ressources (mise en relation avec le SIAM, le CERESA...) Atteindre le plus grand nombre de familles Communiquer sur les ressources et les informations de la commune
	Communiquer avec les familles	Penser des outils de communication à destination des familles Rencontrer les familles pour cibler les difficultés et orienter au mieux
	Accompagner les familles	Mettre en place une relation avec le référent handicap Faciliter l'accueil des enfants et des familles Accompagner l'enfant et la famille dans un parcours cohérent Créer une relation de confiance avec les familles
	Favoriser les échanges entre les partenaires et les parents dans l'intérêt de l'enfant	accompagner les parents dans les démarches administratives accompagner les familles dans l'acceptation du handicap Favoriser les rencontres entre les parents et certains professionnels

Axe	Objectifs	Objectifs opérationnels
Renforcer la collaboration avec les partenaires	Construire des partenariats	Rechercher de nouveaux partenaires Créer un référentiel des ressources du territoire
	Coordonner les liens avec les partenaires	Anticiper l'accueil par une réflexion partenariale Connaître les rôles et fonctions des partenaires pour orienter les familles Respecter la discrétion et confidentialité sur les dossiers Faire des points réguliers avec les équipes de professionnels
Axe	Objectifs	Objectifs opérationnels
Accompagner les équipes du pôle éducation	Diagnostiquer les ressources	Évaluer les besoins en formation des équipes Repérer les compétences en interne Établir un état des lieux des pratiques Travailler en collaboration avec les autres services de la commune
	Informar les équipes	Communiquer de manière plus générale sur la démarche de la commune Aider à un diagnostic de la situation dans les écoles. Présenter les dispositifs existants
	Former les équipes	Sensibiliser aux différents types de handicap Repenser les pratiques de travail et des modes de fonctionnement au quotidien Penser le référent intégration comme personne ressource pour les équipes

Axe	Objectifs	Objectifs opérationnels
Améliorer et conforter les conditions d'accueils des enfants dans les structures	Favoriser l'Accessibilité pour tous	Faire un diagnostic des ressources matérielles Permettre à tous les enfants de bénéficier des mêmes droits à l'école
	Permettre une équité éducative	Proposer un accompagnement aux enfants en situation de fragilité Mise en place d'outils adaptés en fonction des besoins de chacun
	Lutter contre les discriminations	Sensibiliser les enfants sur la mixité et la tolérance Favoriser le vivre ensemble